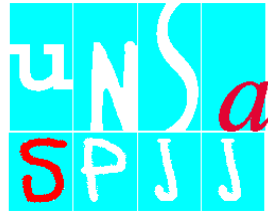




Fédération Syndicale Unitaire



Paris, le 21 juin 2010.

## **DES VIGILES DANS UN FOYER EDUCATIF, UN PROJET NEFASTE : LES SYNDICATS SUSPENDENT LE DIALOGUE SOCIAL !**

Les organisations syndicales représentées au CTP Central (SNPES-PJJ/FSU, UNSA/SPJJ, CGT/PJJ) et le SNP (cité comme expert par le SNPES-PJJ) ont refusé de siéger les 16 et 17 juin derniers sur la circulaire investigation et les cahiers des charges MO, UEHC et CER. Cette décision est liée au positionnement du DPJJ à l'entrée de ce CTP. Celui-ci a refusé de renoncer à l'expérimentation de mise en place de vigiles dans l'EPE de Pantin en Seine-Saint-Denis, sans même vouloir entendre les arguments des organisations syndicales. Une fin de non-recevoir nette et précise nous a été opposée.

Rappelons que cette expérimentation consiste en la co-présence d'une équipe pluridisciplinaire et d'une société de surveillance chargée de « sécuriser » l'établissement. Au prétexte de l'existence de phénomènes de violence ou d'éventuelles intrusions de personnes extérieures, il serait nécessaire de « protéger » les jeunes pris en charge ainsi que l'équipe éducative. Cette proposition a rencontré l'opposition de l'ensemble des personnels du foyer, des professionnels du département dont les directeurs et les chefs de service et des magistrats du tribunal de Bobigny.

Cette expérimentation a été décidée par le DT, le DIR et validée par la DPJJ sans aucune concertation. Les personnels de la structure ont été prévenus début mai du démarrage de l'expérience en septembre. Ceux qui sont en désaccord avec le projet sont invités à postuler sur une liste de postes en hébergement en Ile-de-France laissés vacants suite aux dernières CAP mobilité. De plus, les mineurs placés à l'EPE de Pantin par les magistrats devront faire l'objet d'une nouvelle mesure de placement dans un autre établissement.

L'intérêt des jeunes accueillis n'est pas pris en compte et les droits des personnels sont bafoués ! S'il s'agit réellement d'intervenir dans les locaux en cas d'incident, pourquoi ne pas avoir recours à la police nationale plutôt qu'installer une officine privée, ce qui s'apparente à une forme de privatisation ? En réalité, ce qui est l'intention première du DT, telle qu'il l'a affirmée lors de l'assemblée institutionnelle, est bien d'empêcher par la force les mineurs de sortir du foyer. Ce qui transformerait cet établissement en un lieu de contention et porterait atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment en instaurant un cadre de privation de liberté sans garanties juridiques.

Au mépris de la pratique éducative et de l'expérience des professionnels, le recours à une société de surveillance dans un lieu éducatif va inévitablement mettre en danger les mineurs confiés sur décision judiciaire et discréditer la fonction contenante des éducateurs. Un tel dispositif de « sécurité » ne peut que générer, en miroir, une escalade de violence. C'est ce que les organisations syndicales ont vainement tenté de faire entendre au DPJJ.

Devant ce refus, elles ont unitairement écrit un courrier à la Garde des Sceaux pour lui demander une audience pour préserver l'intérêt des mineurs, garantir les droits des agents, restaurer un réel dialogue social à la PJJ et demander le retrait de l'expérimentation. Elles contactent également leurs partenaires de la justice, notamment les syndicats et associations de magistrats afin de solliciter leur soutien. Les autres organisations syndicales de la PJJ ont aussi été contactées. Elles ont également décidé unanimement de suspendre le dialogue social à la PJJ. Elles appellent à refuser de siéger dans toutes les instances de concertation (CTP Central, Inter Régional, Territorial, réunion de travail...) jusqu'au retrait du projet d'expérimentation. Cette suspension du dialogue social ne concerne pas les interventions syndicales (demandes d'audiences, participation à des instances administratives...) qui sont directement liées à des situations individuelles ou concernent le droit des personnels.

Cette décision est valable dès aujourd'hui et pourrait être maintenue jusqu'à la rentrée de septembre, si à cette échéance, nous n'avons pas obtenu satisfaction auparavant. Le ministère a réagi rapidement puisqu'il a contacté les organisations syndicales dès vendredi 18 par l'intermédiaire du chargé des mineurs à la Chancellerie, M. DAUMAS. Une réponse rapide à nos demandes est annoncée.

**Nous appelons tous les personnels à manifester leur soutien aux collègues de l'EPE de Pantin et à faire connaître par tous les moyens leur opposition à ce projet.**

**PAS DE VIGILES DANS LES FOYERS EDUCATIFS**